

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE POULAINVILLE
DEPARTEMENT DE LA SOMME

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

PIECE N° PLO

3

ARRETE LE
10/12/2022
APPROUVE LE



le commissaire enquêteur
D. S. 2022

SOMMAIRE

OAP - Secteur du Coisy.....	5
1. Site et situation.....	6
2. Principes d'aménagement.....	8
3. Références.....	11
4. Proposition d'aménagement.....	12
OAP - Secteur du bourg.....	16
1. Site et situation.....	17
2. Principes d'aménagement.....	18
3. Proposition d'aménagement.....	19
OAP - Secteur de la Couture.....	22
1. Site et situation.....	23
2. Principes d'aménagement.....	25
3. Références.....	26
4. Proposition d'aménagement.....	27
OAP - Secteur industriel Nord d'Amiens.....	30
1. Site et situation.....	32
2. Principes d'aménagement.....	34

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation sont devenues obligatoires depuis la loi ENE, du 12 juillet 2010 :

« Dans le respect des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements.

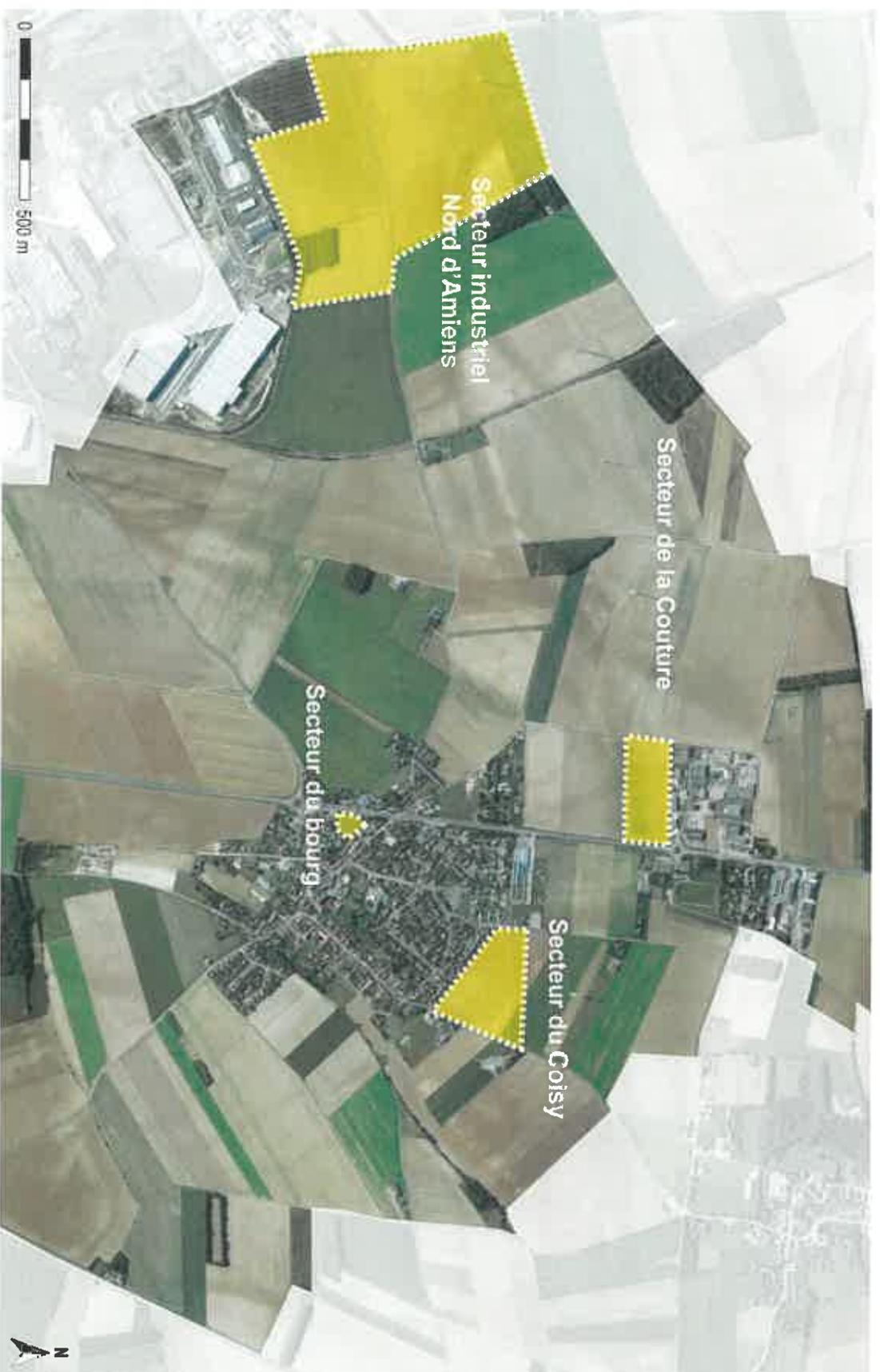
En ce qui concerne l'aménagement, les orientations peuvent définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune.

Elles peuvent comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants.

Elles peuvent porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager.

Elles peuvent prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics.»

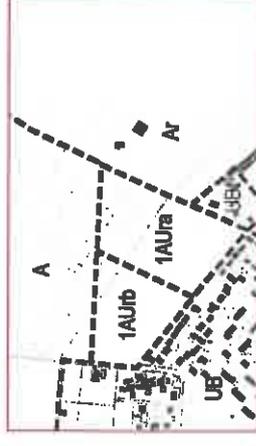
Les secteurs concernés OAP



- **LE SECTEUR DU COISY**

Il s'agit d'une zone 1AUr, urbanisable sous la forme d'opérations d'aménagement d'ensemble. Elle se compose en deux secteurs:

- un secteur 1AUra urbanisable immédiatement ;
- un secteur 1AUrb urbanisable une fois que la zone 1AUra est urbanisée à 80%.



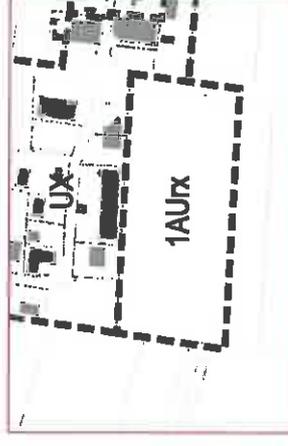
- **LE SECTEUR DU BOURG**

Ce secteur est classé en zone AUrs ; il est destiné à accueillir des services, des commerces et des logements. L'objectif est de développer une zone multiservices à proximité de la RN25 et du centre-bourg.



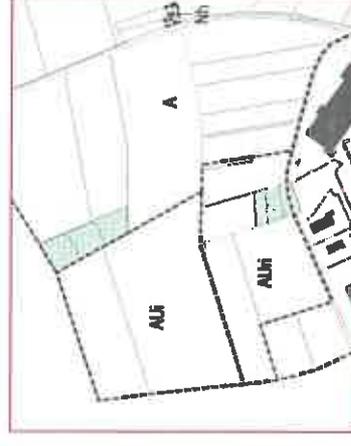
- **LE SECTEUR DE LA COUTURE**

Ce secteur correspond à une extension de la zone d'activités artisanales de la Couture. Il est classé en 1AUrx



- **LE SECTEUR INDUSTRIEL NORD D'AMIENS**

Le secteur est classé en deux zones : une partie en zone AUri et l'autre en zone AUi. Elle a été créée pour permettre l'accueil de nouvelles entreprises en continuité avec la zone d'activités industrielles Nord d'Amiens existante.



OAP

SECTEUR DU COISY

1. SITE ET SITUATION



1. SITE ET SITUATION

Le secteur concerné par l'OAP se situe au nord du centre-bourg vers le chemin de Coisy et est connecté à l'entité urbaine. Il se situe à l'interface entre l'espace urbain et l'espace agricole ouvert de la commune. Les équipements publics sont à proximité immédiate.



2. LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

- Dessiner une opération qui définit une trame parcellaire variée pour permettre une mixité de l'occupation humaine et sociale ;
- Reprendre la morphologie urbaine du centre ancien, une trame continue aux implantations variées ;
- Orienter les constructions et les jardins au sud pour optimiser l'espace et répondre à des exigences de performance énergétique ;
- Séparer les circulations douces pour reprendre le principe du tour de ville ;
- Arborer les espaces communs pour renvoyer une image de village bosquet ;
- Traiter les lisières urbaines par une trame végétale spécifique et réfléchie ;
- Limiter l'emprise de la voirie pour donner la priorité au piéton ;
- «Casser» le caractère rectiligne de voies de circulation pour une appropriation par le piéton.

83 logements individuels
5,8 ha

DENSITE : 14 lgts/ha

2. LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT



2. LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

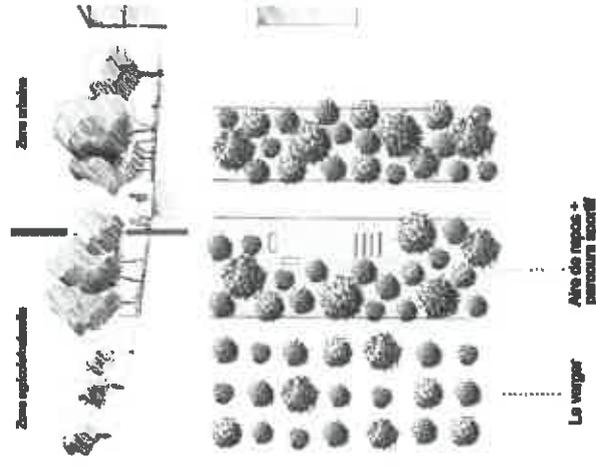


3. RÉFÉRENCES

PaLETTE de couleurs préconisée



Principe de lisière végétalisée



Un espace public au coeur du projet...



Récupération des eaux pluviales, aménagement public



Traitement des voies douces et des espaces publics



Transitions entre les espaces à valoriser

4. PROPOSITION D'AMENAGEMENT

Exemple de mise en application de l'OAP

Afin d'intégrer l'opération au paysage environnant, il est proposé de traiter la lisière urbaine dans l'épaisseur et sur toute la longueur du secteur. La proximité avec l'espace agricole plan et très ouvert nécessite de valoriser les lisières urbaines. Une haie bocagère utilisant les espèces locales et l'intégration de vergers permettant de dégager des vues vers l'extérieur, autant d'éléments créant un espace tampon de qualité.

Parcelle individuelle, avec logement mitoyen ou non. La diversité de la taille et de la forme des parcelles permet de proposer une mixité de logements ainsi qu'une densification du bâti.

→ 83 logements



-  Maison individuelle
-  Voie
-  Voie douce
-  Vergers
-  Haie bocagère
-  Espace de stationnement

Un réseau de cheminements doux sécurisé et favorise les déplacements piétons et cyclistes au sein même du secteur.

La mutualisation de certains espaces permet de limiter par exemple l'emprise du stationnement sur l'ensemble de la parcelle et de limiter les espaces perméabilisés.

Secteur du Coisy OAP

L'opération prend en compte l'urbanisation existante. Les constructions sont en recul par rapport à la limite séparative pour éviter entre autre les conflits d'usage

La voirie est d'une largeur variable afin de donner systématiquement la priorité aux piétons

L'aménagement a veillé à désenclaver les parcelles «oubliées» du lotissement existant

Les constructions sont toutes implantées en limite Nord pour libérer l'espace jardiné au sud. L'usage du jardin est optimisé

Les constructions reprennent l'implantation de la route de Coisy, mitoyennes sur un côté pour créer un front bâti et optimiser les performances énergétiques.



Favoriser l'implantation d'espèces variées et locales pour redonner une image de village bosquet à la commune

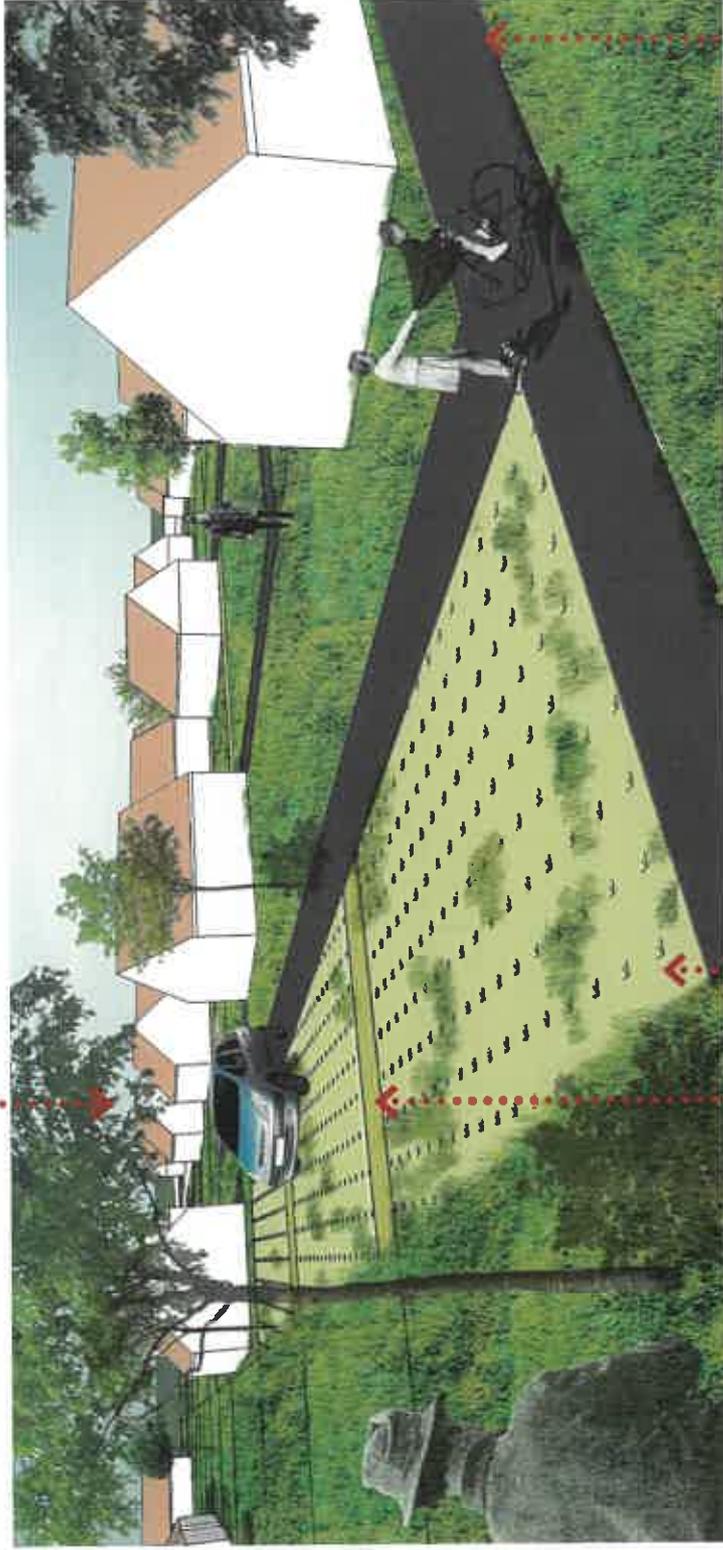
Traitement de la lisière urbaine tout en permettant les dégagements visuels vers l'espace agricole



Ouvrir les jardins au Sud et implanter la construction en limite parcellaire pour optimiser l'espace appropriable

Encourager la mixité pour créer des espaces socialisant et partagés

Favoriser l'implantation d'espèces variées et locales



Déplacements doux à multiplier au sein de l'opération et à interconnecter

Favoriser le traitement de la voirie en surface perméable au maximum

limiter l'emprise au sol de la voirie au strict nécessaire afin de sécuriser les déplacements et limiter la vitesse

OAP SECTEUR DU BOURG

1. SITE ET SITUATION



1. SITE ET SITUATION

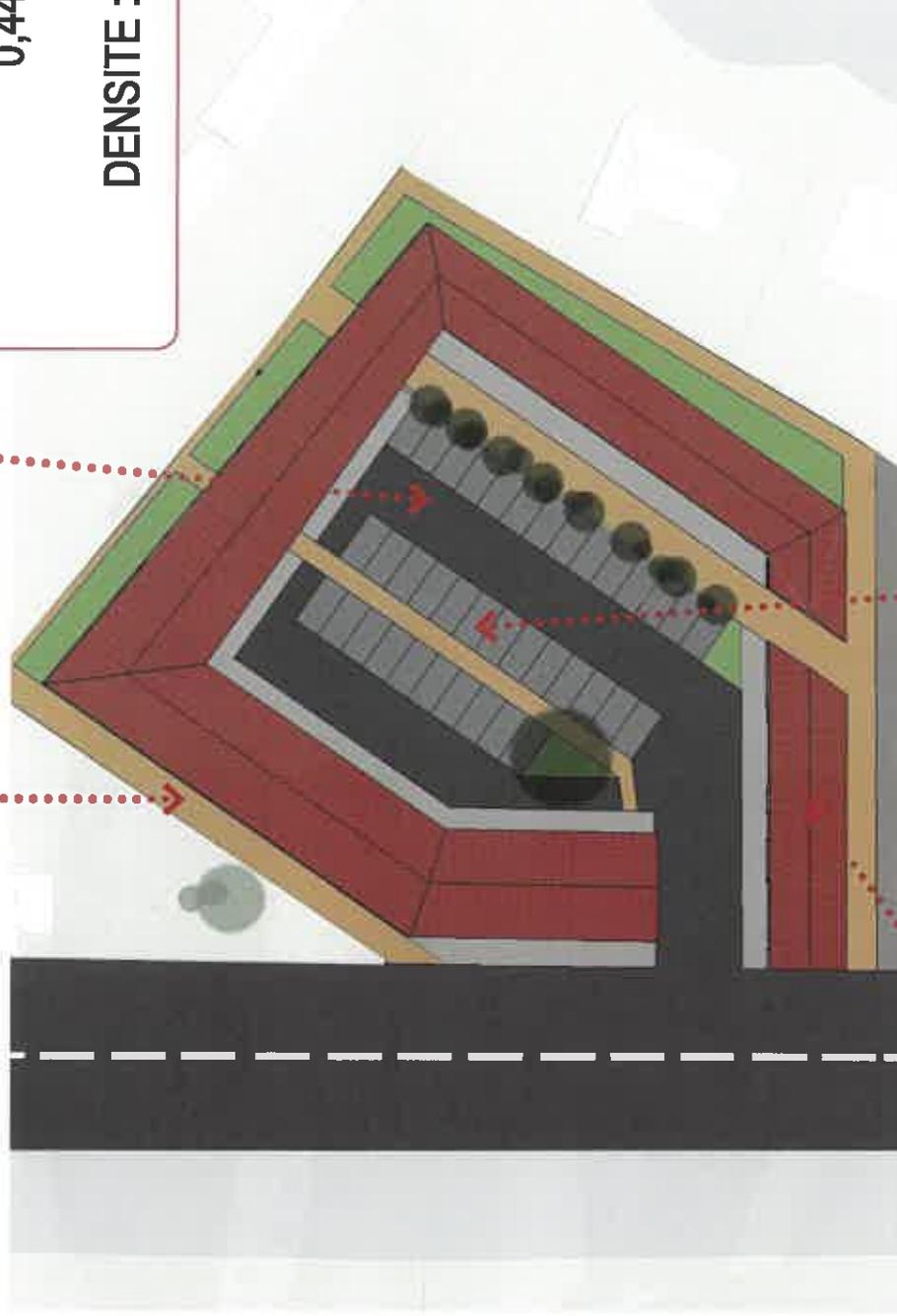


2. PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Voie de desserte interne

Cheminement doux extérieur

34 logements individuels
0,44 ha
DENSITE : 77 lgts/ha

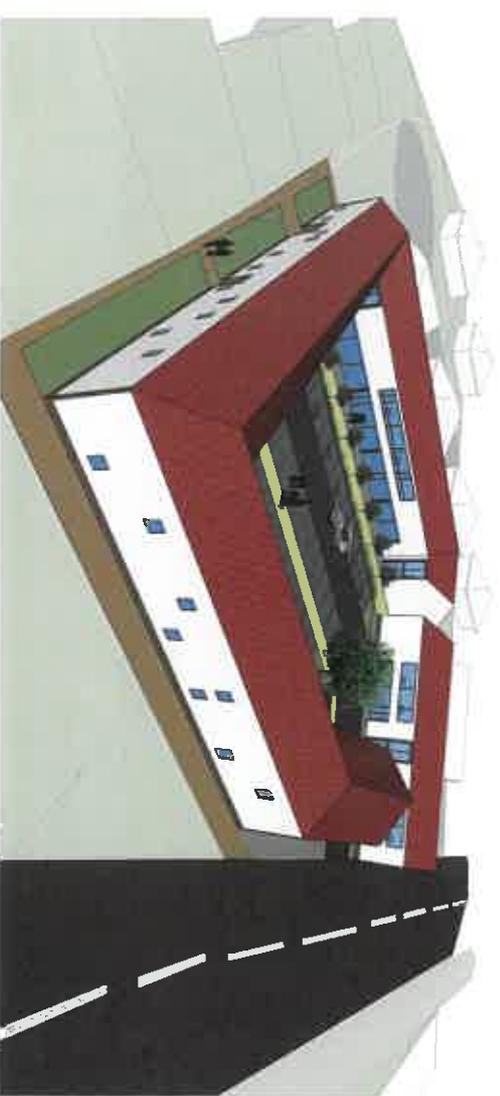
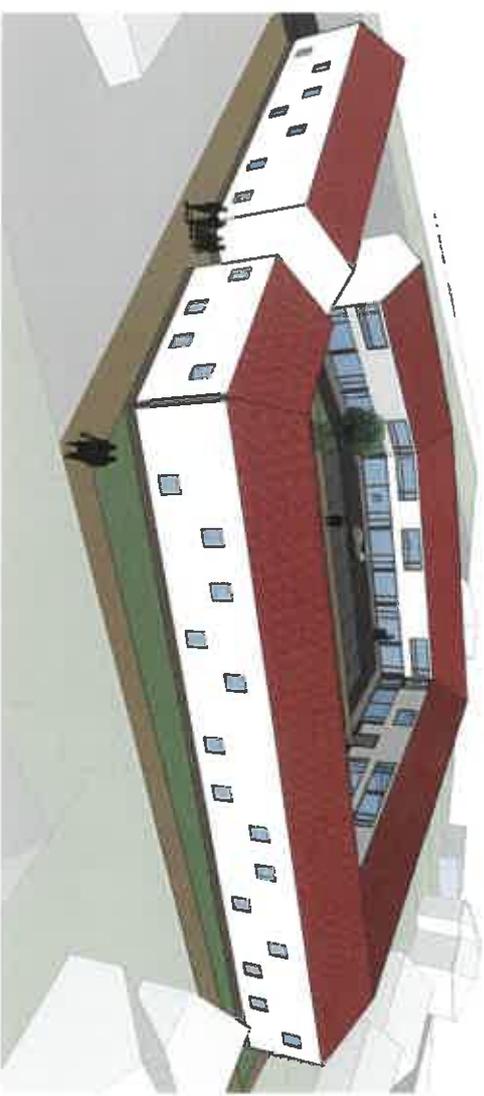


Implantation du bâti :
conservation de la trame urbaine environnante
et des caractères architecturaux

Parking avec une desserte en cheminement
doux afin de sécuriser l'accès aux
commerces et services et les déplacements

3. PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

Exemple de mise en application de l'OAP



OAP

SECTEUR DE LA COUTURE

1. SITE ET SITUATION



1. SITE ET SITUATION

Bassin de rétention Zone d'activités existante

Secteur d'habitat du Ramponneau



2. PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT



3. RÉFÉRENCES



Parc d'activités Le Cassé à Saint-Jean (31) - J.Y. Puyo, architecte.
Conserver et implanter la trame bocagère entre unités d'activité.



Entreprise de menuiserie, charpente, agencement à Saint-Vincent-des-Landes (44) - Philippe Misérioux, architecte.
Exemple d'unité artisanale de menuiserie et charpente.



Parc d'activités du lac de la Monnerie à La Flèche (72) -
Feuille à feuille, paysagistes
Exemple de voirie et desserte



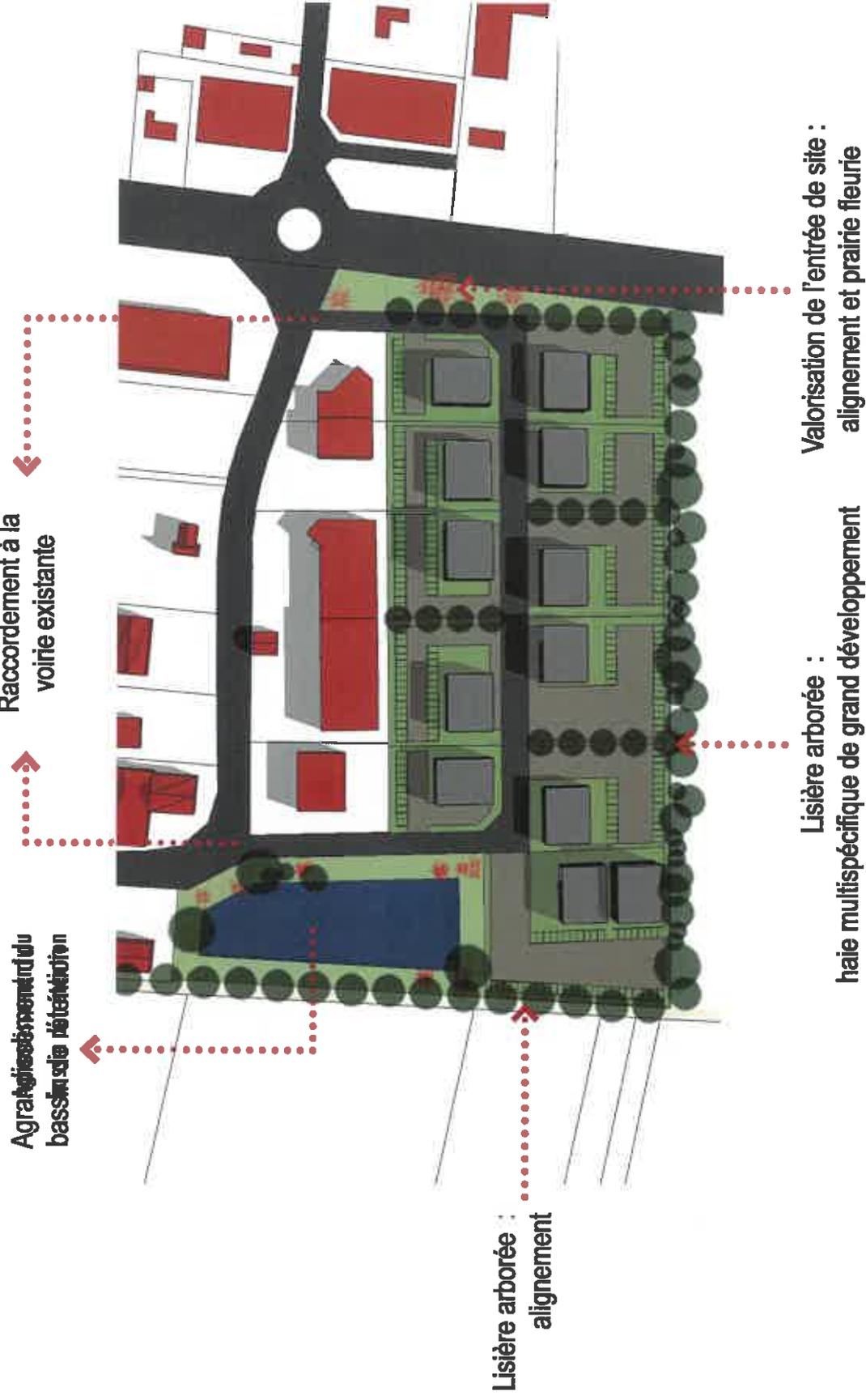
Centre technique municipal à Sucé-sur-Erdre (44) - DLW, architectes -
Exemple intérieur d'un hangar pour un centre technique



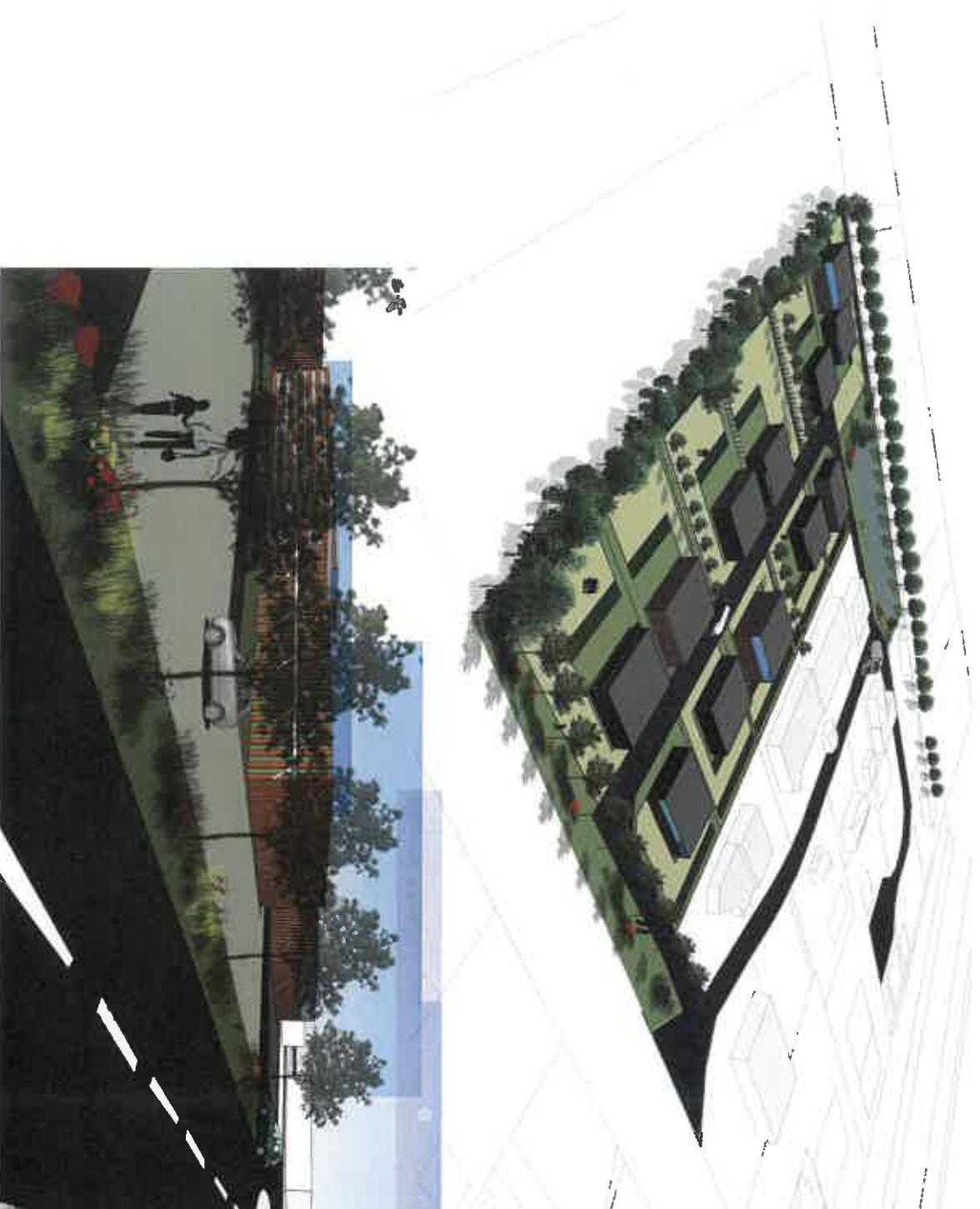
Parc d'activités de la Haute Bornie à Villeneuve d'Ascq (59)

4. PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT

Exemple de mise en application de l'OAP



4. PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

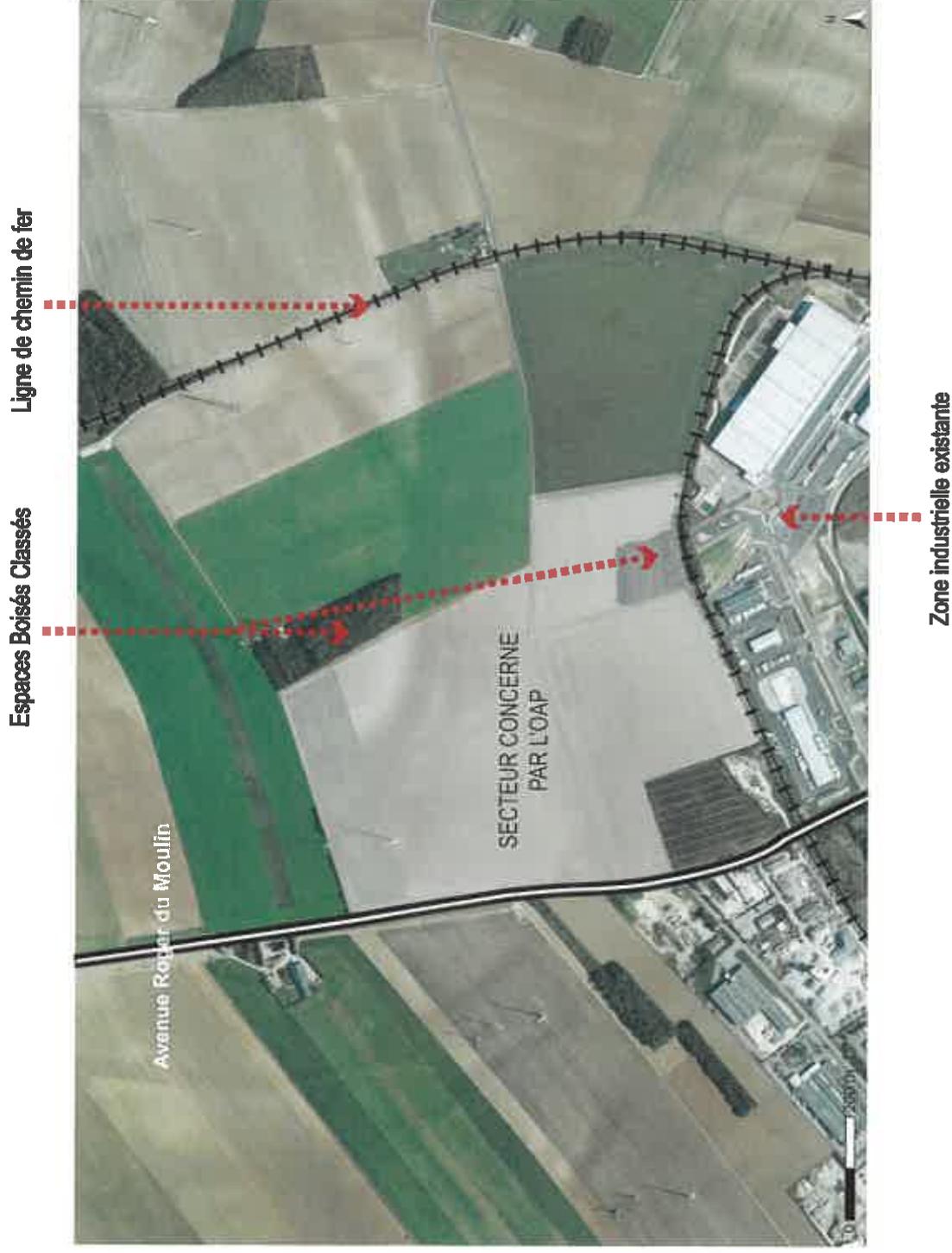


OAP SECTEUR INDUSTRIEL NORD D'AMIENS

1. SITE ET SITUATION



1. SITE ET SITUATION



2. PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

